



Communiqué de presse
03 juillet 2017

Le Projet Médico-Soignant Partagé du Groupement Hospitalier du Territoire de l'Estuaire de la Seine, finalisé

Rappel

L'Agence Régionale de Santé de Normandie a défini le périmètre du Groupement Hospitalier du Territoire (GHT) de l'Estuaire de la Seine comme étant celui de l'ancienne Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) de l'Estuaire.

Le GHT de l'Estuaire de la Seine est donc composé des établissements suivants :

- Le Groupe Hospitalier du Havre,
- Le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises (Fécamp),
- Le Centre Hospitalier Intercommunal Caux-Vallée de Seine (Lillebonne et Bolbec),
- Le Centre Hospitalier de la Risle (Pont-Audemer),
- Le Centre Hospitalier de Saint-Romain-de-Colbosc,
- L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les Franches Terres (Beuzeville).

Le Groupe Hospitalier du Havre a été désigné comme établissement support.

L'enjeu principal du futur GHT est de définir les parcours de soins des patients, à travers un projet médico-soignant partagé, pour que ceux-ci puissent bénéficier d'une prise en charge fluide et graduée en fonction de leur état de santé et avoir un égal accès à des soins sécurisés et de qualité.

Développer une offre de proximité mais également une offre de référence et de recours, structurer de véritables filières entre établissements, adhérer à une logique de qualité de service rendu, va permettre à chaque établissement de renforcer son rôle et sa place dans la nouvelle région Normandie.

Le Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP) du Groupement Hospitalier du Territoire (GHT) de l'Estuaire de la Seine

Le Projet Médico-Soignant Partagé complet du Groupement Hospitalier du Territoire de l'Estuaire de la Seine a été finalisé en mai 2017 et transmis à l'ARS Normandie le 1^{er} juillet 2017.

Il décrit les principes d'organisation et les objectifs prioritaires pour les cinq prochaines années de 16 filières de soins identifiées par les établissements du GHT.

Pour mener la construction du PMSP, quinze groupes de travail ont été mis en place réunissant des représentants de chaque établissement du GHT (médecins et soignants) et des acteurs du territoire (CHU de Rouen, établissements sociaux et médico-sociaux publics, HAD*, représentants des usagers, représentants des professionnels de santé libéraux, pilotes MAIA*, associations...).

Les travaux de réflexion des groupes de travail ont été menés en deux temps :

- une réunion en décembre 2016 pour dresser la cartographie des parcours de santé et définir les enjeux de chaque filière.
- une à deux rencontres en février et mars 2017 pour détailler les actions prioritaires à mettre en œuvre d'ici 5 ans.

Le PMSP a été élaboré en concertation avec les instances du GHT (Commission Médicale, Commission de Soins, Comité des Usagers et Comité Stratégique de groupement).

Le pilotage du projet a été réalisé par le président et le vice-président de la Commission Médicale de groupement, la présidente de la Commission de Soins de groupement et la Direction de la politique de santé du territoire du GHT.

Les objectifs du PMSP et les parcours de soins

Pour chacune des filières de soins, 2 à 3 objectifs prioritaires ont été définis par les groupes de travail.

Les principaux objectifs déclinés dans le PMSP sont :

- Poursuivre la formalisation des parcours de soins et la rédaction de protocoles communs : en endocrinologie-diabétologie, neurologie, cardiologie et pour les urgences ;
- Formaliser les règles d'articulation entre le GHT et les autres établissements pour le retour des patients en proximité : en cancérologie, cardiologie et pour les urgences ;
- Développer et formaliser les articulations entre les acteurs sanitaires et les structures médico-sociales : en neurologie, santé mentale et gériatrie ;
- S'appuyer sur les professionnels non médicaux pour développer l'accueil en 1^{ère} ligne : santé mentale.
- Proposer une offre graduée entre le recours et la proximité et développer les consultations avancées : en obstétrique et pédiatrie ;
- Favoriser l'accès aux réunions de concertations pluridisciplinaires du GHT aux autres établissements : en pneumologie et en cancérologie ;
- Structurer la prise en charge des patientes des CH de Pont-Audemer et de Fécamp présentant un diabète gestationnel pour la filière endocrino-diabétologie ;
- Développer l'accès aux soins la nuit et le week-end pour les EHPAD* : pour les urgences ;

- Améliorer l'accès aux soins des personnes handicapées vieillissantes : en gériatrie ;
- Développer les soins palliatifs en EHPAD ;
- Organiser des actions communes de territoire en Education Thérapeutique du Patient ;
- Définir les modalités de prise en charge et les articulations entre les établissements du territoire et les professionnels de ville : pour la filière obstétrique ;
- Créer une réponse territoriale aux besoins de santé de la population et définir une gradation des soins : pour la filière du rachis.

Les parcours patients ont également été formalisés pour chaque filière de soins selon un schéma descriptif présentant cinq étapes du parcours (la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, la surveillance et le suivi).

Pour chaque étape, ont été identifiés :

- les acteurs intervenants dans le parcours, y compris en amont et en aval ;
- la permanence et la continuité des soins ;
- Les modalités et types d'hospitalisation ;
- Les consultations avancées ;
- Les moyens utilisés ;
- Les points de vigilance dans le dispositif de prise en charge ;
- Les partenaires hors GHT ;
- Les nouvelles technologies (dont la télémédecine) utilisées/souhaitées ;
- Les réponses aux besoins des publics spécifiques.

La mise en œuvre du PMSP

A compter du 1er juillet 2017, la mise en œuvre et le suivi du PMSP sont organisés selon les modalités suivantes :

- Le comité de pilotage du PMSP assure le suivi global du déploiement du projet et de l'atteinte des objectifs grâce à des indicateurs d'évaluation fixés dans le PMSP ;
- Des référents de chaque établissement du GHT (2 médecins et 2 soignants pour chaque filière de soins) suivent la mise en œuvre opérationnelle des actions définies dans le PMSP pour leur filière. Ils transmettent les résultats au comité de pilotage.
- Les groupes de travail : dans chaque filière et pour chaque action prioritaire, des sous-groupes de travail (médecins et soignants des établissements du GHT) sont chargés de formaliser des plans d'actions opérationnels, sous l'égide des pilotes nommés dans le PMSP.

Contact :

Sylvie Beaucousin

Directeur Communication et Santé Publique : 02 32 73 37 05

Maïlys Mouginot

Directrice chargée des Affaires Générales et de la politique de Santé du territoire :

02 32 73 43 54

* HAD : Hospitalisation A Domicile

*MAIA : Maison pour l'Autonomie et l'intégration des malades Alzheimer

* EHPAD Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

